

Lettre d'information du Syndicat de Copropropriété du Bois Persan

Rédaction :
Isabelle Harlé, Syndic, et
Sabine Hoflack,
Présidente du Conseil
Syndical. (élue suite à la
démission d'Alain
Lompech)

Diffusion : manuelle
dans les boîtes aux
lettres + courrier aux
copropriétaires non-
résidents



APPEL DE FONDOS

L'appel de fonds du 1^{er}
semestre 08 a été réglé
par la totalité des
copropriétaires sauf un.
3 copropriétaires restent
redevables de l'appel de
juillet 2007.

Commissions existantes

Immeuble
Espaces verts
Finances
Préparation AG
Communication
Règlements
Voierie / réseaux
Accueil des nouveaux

Prochaine AG : samedi 31 mai – 20h00

Attention à l'horaire de l'AG, 30 minutes plus tôt que d'habitude ! Les questions des copropriétaires pour l'AG sont attendues jusqu'au 10 avril 2008., notamment les éventuelles offres de contrat de Syndic Professionnel. Une procédure de conciliation a été entamée pour rechercher des solutions amiables avec notre comptable.

Double majorité : présence ou pouvoir nécessaires !

La majorité 26 doit réunir les deux tiers de tous les tantièmes ainsi que la majorité des copropriétaires en nombre. Deux types de décisions vont requérir cette majorité : le transfert de propriété du réseau incendie et certaines des modifications du règlement.

Donnez votre pouvoir, nominativement ou bien au Conseil Syndical qui répartira. **Les pouvoirs peuvent nous être transmis dans les jours qui précèdent l'AG, afin d'accélérer les formalités de démarrage de l'AG.**

Thèmes des actualisations

La Commission « Règlement de Copropriété » étudie de nouvelles formulations pour les points suivants:

- les haies de troènes
- les modifications de façade
- le stationnement dans la résidence
- les modalités de fonctionnement du Conseil Syndical
- les énergies renouvelables

Espaces verts, bancs, site

Jusqu'au 10 avril, la Commission Espaces Verts recueille vos avis concernant une gestion de nos espaces verts plus respectueuse de l'environnement.

Les 3 emplacements favoris pour l'installation de bancs ont été identifiés (plan en cartouche). Un courrier a été envoyé au nouveau maire à ce sujet.(voir site)

Un espace de discussion (BLOG) est actuellement en test pour quelques mois sur le site du Bois Persan, pour échanges entre copropriétaires.

Vote des modifications du règlement de copropriété

Le projet de Modificatif du Règlement de Copropriété destiné à supprimer et remplacer les pages 21 à 87 de notre Règlement actuel vous sera transmis au plus tard avec la convocation. Il comportera clairement les parties supprimées (rayées), les parties modifiées pour raison légales et les parties actualisées indépendamment des exigences légales. Les modifications légales seront approuvées en un seul vote, à la majorité simple. Les actualisations seront approuvées ou refusées une à une, à la double majorité.

